



Troc et Puces de St-Pierre-de-Clages

Règlement

Troc et Puces de St-Pierre-de-Clages est ouvert à tous. L'événement est organisé par l'association du Village du Livre.

Chaque participant(e) doit s'être inscrit au préalable et avoir acquitté les frais de participation :

- Fr. 10.- de frais d'inscription,
- Fr. 30.- le module de 3m X 3m,
- Fr. 10.- par mètre linéaire supplémentaire.

Chaque participant décline son identité afin de vérifier si le paiement a été effectué. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée.

L'arrivée et la mise en place se fait entre 7h00 et 9h00 du matin.

Le chargement des invendus se fait à partir de 18h00. Chaque participant nettoie les abords de son stand. Rien ne doit être laissé sur la voie publique.

Chaque participant organise sa logistique, aucune infrastructure n'étant mise à disposition (tente, électricité, etc.). La manifestation aura lieu par n'importe quel temps, il est de votre responsabilité de prendre les dispositions nécessaires selon la météo.

Aucune installation ne doit endommager le domaine tant public que privé (trottoir, mur, immeuble, bouche d'égout, etc.).

Chacun doit respecter l'emplacement qui lui a été attribué. Il est interdit de dépasser les limites inscrites au sol.

La vente de livres est réservée aux bouquinistes de St-Pierre-de-Clages. Toute vente d'articles neufs, d'armes, d'animaux vivants, de boissons et de nourriture est interdite.

Une présence est obligatoire pendant toute la durée du Troc et Puces (9h00 à 18h00).

Les jeunes de moins de 15 ans doivent être sous la responsabilité d'un adulte.

Les chiens des exposants et des visiteurs doivent être tenus en laisse.

La circulation et le stationnement à l'intérieur du périmètre de la manifestation sont strictement interdits entre 8h30 et 18h00.